



11 AVR 2023

**Décision n° 2023-002 R du
fixant le schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Bourgogne-Franche-Comté**

Le Président de l'EFS

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-15, L. 1222-16 et R. 1222-48 à R. 1222-52 ;

Vu le décret n° 2017-1199 du 27 juillet 2017 modifiant les dispositions relatives à l'Etablissement Français du Sang, notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2022 fixant le schéma directeur national de la transfusion sanguine pris en application de l'article L. 1222-15 du code de la santé publique ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté du 13 mars 2023 ;

Vu l'avis du Ministère de la Santé et de la Prévention du 23 mars 2023,

Décide :

Article 1

Le ressort territorial du schéma régional d'organisation de la transfusion sanguine de Bourgogne-Franche-Comté comprend les départements de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Article 2

Les activités transfusionnelles de l'Etablissement Français du Sang accompagnées de leur localisation, la liste des sites de réalisation des analyses immunohématologiques receveurs associés aux activités de délivrance ainsi que la liste des établissements de santé autorisés à délivrer des produits sanguins labiles sont annexées à la présente décision.

Article 3

La présente décision est publiée sur le site internet de l'Etablissement Français du Sang.

Article 4

Le directeur de l'Etablissement de transfusion sanguine de Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le

11 AVR 2023


M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang

ANNEXE

A. ACTIVITES DES SITES DE L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

ACTIVITES DES SITES	VILLE
Sites fixes de collecte	<ul style="list-style-type: none"> • Auxerre • Belfort – Nord Franche-Comté • Besançon • Chalon-sur-Saône • Dijon Maison du don • Mâcon • Nevers • Sens
Plateau technique de préparation des PSL	Besançon
Sites de distribution des PSL aux établissements de santé gérant un dépôt de sang	<ul style="list-style-type: none"> • Auxerre • Besançon • Chalon-sur-Saône • Dijon • Mâcon • Nevers • Sens • Trévenans – Nord Franche-Comté
Sites de délivrance de PSL	<ul style="list-style-type: none"> • Auxerre • Besançon • Chalon-sur-Saône • Dijon • Mâcon • Nevers • Sens • Trévenans - Nord Franche-Comté
Sites réalisant des analyses immunohématologiques receveurs	<ul style="list-style-type: none"> • Auxerre • Besançon • Chalon-sur-Saône • Dijon • Nevers • Sens • Trévenans - Nord Franche-Comté

B. ETABLISSEMENTS DE SANTE AUTORISES A DELIVRER DES PRODUITS SANGUINS LABILES

DEPARTEMENT	NOM DE L'ETABLISSEMENT DE SANTE	VILLE
21	Centre Hospitalier de Beaune Hospices civils de Beaune	Beaune
21	Centre Hospitalier de Semur-en-Auxois	Semur-en-Auxois
21	Centre Hospitalier de la Haute Côte d'Or	Châtillon-sur-Seine
21	Hôpital privé Dijon Bourgogne	Dijon
25	Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté	Pontarlier
39	Centre Hospitalier de Dole	Dole
39	Centre hospitalier Jura Sud site de Lons-le-Saunier	Lons-le-Saunier
39	Centre Hospitalier de Saint-Claude	Saint-Claude
52	GCS Pôle Logistique Sud Haut-Marnais	Chaumont
52	Centre Hospitalier de Langres	Langres
58	Centre Hospitalier de Clamecy	Clamecy
58	Centre Hospitalier de Cosne-Cours-sur-Loire	Cosne-Cours-sur-Loire
58	Centre Hospitalier de Decize	Decize
70	Groupe Hospitalier de la Haute-Saône, site de Vesoul	Vesoul
70	Groupe Hospitalier de la Haute-Saône-site de Gray	Gray
71	Centre Hospitalier du Pays Charolais Brionnais	Paray-le-Monial
71	Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines	Montceau-les-Mines
71	Centre Hospitalier d'Autun	Autun
71	Centre Hospitalier de Mâcon	Mâcon
71	Groupe SOS santé - Hôtel Dieu Le Creusot	Le Creusot
89	Centre Hospitalier d'Avallon	Avallon
89	Centre Hospitalier du Tonnerrois	Tonnerre
89	Centre Hospitalier de Joigny	Joigny
89	Centre Hospitalier de Sens	Sens